



*Colloque du 2 février 2008 organisé par New Humanity et Fidesco*

## **DU MICROCREDIT A L'ECONOMIE DE COMMUNION**

*Des valeurs pour l'économie*

# Introduction

par Christina von Furstenberg

UNESCO, chef de la section des Politiques et de la coopération internationale  
en sciences sociales

Mesdames,

Messieurs,

Chers Participants,

Chers Amis

J'ai le plaisir, ce matin, de renouveler les relations entre les Focolari et leur quête d'une nouvelle humanité, et le programme MOST de l'UNESCO. Sept années sont passées depuis notre dernière rencontre ici dans cette même salle, rencontre qui m'a personnellement marquée. Je salue aussi très cordialement FIDESCO - Entreprises solidaires qui a bien voulu s'associer à ce colloque pour partager avec tous les participants son expérience de coopération internationale dans le domaine d'une économie qui n'oppose pas comme antinomiques les concepts de moralité et de solidarité d'un côté; et du marché de l'autre. Le thème de votre conférence m'a immédiatement interpellé. « MOST » est l'acronyme anglais pour « la gestion des transformations sociales. La raison d'être du programme MOST est de *« promouvoir le développement et l'utilisation de connaissances en sciences sociales qui contribuent à une meilleure compréhension et gestion des transformations sociales, conformément aux valeurs universelles de justice, de liberté, de dignité humaine et de développement durable »* .

L'économie de communion, elle, est un projet de société qui engage la solidarité et la fraternité universelle dans un esprit de donner et recevoir. Les analyses et expériences que vous allez présenter et rassembler lors de ce colloque, mettront justement en lumière les valeurs qui peuvent transformer en profondeur notre société.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'UNESCO vient de célébrer le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Vous savez que mon secteur de tutelle est dirigé par Monsieur Pierre Sané, Sous-Directeur-général des sciences sociales et humaines à l'UNESCO, qui est mondialement connu pour son action dans le domaine des Droits de l'Homme. Dans ce même contexte, celui des Droits de l'Homme, j'aimerais aborder avec vous trois questions cruciales sur lesquelles Pierre Sané a impulsé une réflexion approfondie. Trois questions qui me semblent pertinentes pour le thème de votre colloque, le thème "des valeurs pour l'économie".

Premièrement, un développement global – en solidarité – est-il possible ?

Deuxièmement, un développement global est-il nécessaire ?

Troisièmement, une citoyenneté globale – base d'une solidarité globale – est-elle possible ?

Ces trois questions ne sont pas aisées car elles nous conduisent d'un espace politique – celui de l'Etat-nation – à un autre qui est l'espace global. Quand nous faisons référence au développement et à la citoyenneté, historiquement la référence est le marché intérieur et l'Etat-nation, ainsi qu'– en tant qu'acteur dominant – l'Etat.

Historiquement, le développement a constitué un projet de l'État apportant une protection au-delà des frontières à des industries naissantes, en utilisant des politiques monétaires pour diriger l'investissement, la consommation et l'épargne, en organisant le système éducatif, en intégrant la recherche dans la production, en s'engageant dans la diplomatie commerciale. Dans une étape ultérieure, les citoyens sont devenus les citoyens de l'État, un État dont la démocratie et la solidarité restaient limitées aux seules personnes reconnues comme citoyens par l'État.

Au niveau mondial, un marché global peut exister sans un développement global, car ce dernier exige une redistribution obligatoire, en d'autres termes il requiert une gouvernance mondiale, c'est-à-dire un État global. Les mêmes exigences s'appliquent à la citoyenneté et à la solidarité mondiales. Ceci demanderait que la démocratie et la responsabilité soient organisées au niveau mondial, c'est-à-dire que , pour nommer un exemple, nous tous participions à l'élection du Président des Etats-Unis d'Amérique car ses actions et ses politiques nous affectent tous. Il faudrait ainsi transcender l'égoïsme des nations, autoriser la libre circulation des personnes parallèlement à la libre circulation des biens, des capitaux et des profits. Ceci exige l'organisation du partage des ressources de la planète entre tous ses habitants.

Cette situation n'est pas celle dont nous sommes témoins aujourd'hui. Ainsi, la solidarité et le développement mondiaux existent de nos jours sans un espace politique opérationnel. Comment y parvenir ?

Nous n'y parviendrons qu'au moyen de l'unique stratégie qui nous permettra de construire un tel état depuis la base, la seule stratégie qui aujourd'hui offre la vision et l'orientation pour atteindre cet état : il s'agit de la stratégie des droits de l'Homme.

La révolution des droits de l'Homme a été longue à se faire mais elle a établi les notions de liberté individuelle, vaincu le racisme institutionnalisé, fourni une légitimité à la fin de l'esclavage, à la fin du colonialisme, à la fin de l'oppression des femmes, ainsi qu'à la pratique de la torture. Pas à pas, cette révolution enracine dans les esprits des peuples l'égale valeur de tout être humain et le besoin d'organiser la société et les relations internationales autour de cet impératif. Certes, il ne s'agit pas là d'un chemin linéaire. Des obstacles évidents parsèment cette route : les génocides, les guerres d'agression, les violences à l'égard des femmes persistent. Mais elles sont vues aujourd'hui pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des violations des droits de l'Homme.

Aujourd'hui, l'un des défis majeurs qui pourrait nous rapprocher du développement et de la citoyenneté mondiaux, est la lutte contre la pauvreté globale et l'implication du plus grand nombre possible de personnes dans cette lutte.

Le développement mondial est-il ainsi nécessaire et possible sous cet angle ? La citoyenneté mondiale est-elle possible ?

Pour traiter de ces questions, il suffit d'observer le monde actuel. On estime que pour satisfaire un mode de vie nord-américain n'importe où sur la Terre, il nous faudrait 6 planètes. D'un autre côté, si nous devons tous endurer les niveaux de vie des Africains vivant au Sud du Sahara, il

ne nous faudrait qu'une demi-planète. Comment parler de solidarité ou de développement mondial face à une inégalité aussi flagrante et constante ?

Aujourd'hui, des évolutions dangereuses amènent des menaces de violence terrible en raison de l'affaiblissement de l'idéal démocratique de dignité, et du respect pour l'autre, qu'il s'agisse de l'être humain, de la nation ou de l'environnement.

La menace qui dépasse toutes les autres est la persistance et l'accroissement de la pauvreté et de la pauvreté extrême. Au coeur du développement mondial se trouve la pauvreté globale. Ce n'est qu'en déverrouillant cette situation que nous pourrions contempler le développement durable pour tous. Ceci ne vise pas à minimiser la crise écologique. Mais il s'agit là d'une autre question, ou plus exactement d'une autre facette de la même histoire, celle de l'avidité et de l'égoïsme.

Pour en revenir à la pauvreté, il faut remarquer que le trait saillant de notre civilisation, qui se mondialise autour de l'aspiration à une prospérité sans précédents, est la persistance et même l'augmentation de la pauvreté. Il s'agit d'un fait accablant : la pauvreté touche la moitié de la population mondiale. Elle s'étend : la majorité des 2 à 3 milliards d'êtres humains supplémentaires que comptera la planète d'ici la fin de ce siècle, seront exposés à la pauvreté. Ceci impose une pression alarmante sur l'environnement et sur l'équilibre mondial. Les chiffres sont apocalyptiques et vous ne les connaissez que trop bien.

Et nous savons que la pauvreté n'est pas une fatalité qui peut être éliminée par la charité ou par l'aide. Ce n'est pas une question économique. Nous savons que la pauvreté ne reflète pas le manque d'autonomie des pauvres ou leur incapacité à prendre part à une mêlée de prétendues opportunités égales. La pauvreté ne persiste pas uniquement à cause de gouvernements incompetents, corrompus, insensibles au destin de leur population. Non. Fondamentalement, la pauvreté est à la fois la cause et l'effet du déni total ou partiel des droits de l'Homme au niveau mondial. Il s'agit d'une question de justice mondiale.

Ainsi que l'a reconnu la Conférence internationale sur les droits de l'Homme, tenue à Vienne en 1993, il existe un lien organique entre la pauvreté et la violation des droits de l'Homme.

Vous allez demander : " comment fait-on le lien entre les deux ? ". Quelle est la nature de cette articulation ? Comment évalue-t-on l'effectivité de l'articulation dans la lutte contre la pauvreté ? Comment analysons-nous la pauvreté sous l'angle des droits de l'Homme, mais, plus important encore, comme analysons-nous les droits de l'Homme, d'après la perspective des pauvres ? Quelles sont les implications pratiques ?

Quand nous parlons de pauvreté, qu'entendons-nous par là ? En général, nous parlons d'un manque d'accès, d'un manque de ressources, de privation de facultés, d'un manque de pouvoir pour certains dans les sociétés, alors que d'autres jouissent de l'accès, des ressources, des capacités et du pouvoir. Nous parlons ainsi d'inégalités.

L'inégalité est une question de droit humain. L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme déclare que nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droit. Aux yeux des pauvres cette déclaration est une fraude grossière.

Quand nous parlons de pauvreté, nous ne parlons pas de groupes ou de classes sociales. Nous parlons de masses, de chiffres, de personnes sans voix donc invisibles, en d'autres termes de personnes dont la dignité individuelle est bafouée. Pourtant, le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme débute en reconnaissant que la dignité est inhérente à tous les

membres de la famille humaine. Quand vous retirez cela, vous excluez alors des personnes de la famille humaine. Ici encore, nous parlons de droits de l'Homme.

Le préambule dit plus loin que l'aspiration humaine la plus élevée est l'atteinte d'un monde libéré de la terreur et de la misère. Cette aspiration est de façon flagrante contrariée par la persistance de la pauvreté. Ici encore, nous parlons de droits de l'Homme.

Le problème n'est donc pas la pauvreté. La question est celle des droits de l'Homme. Il s'agit d'atteindre l'universalité dans le régime de mise en œuvre afin que personne ne soit exclu (Art. 7). Il s'agit d'exercer sa raison et sa conscience et d'agir l'un envers l'autre dans un esprit de fraternité (Art. 1). Il s'agit de créer un ordre social et international qui rende possible la jouissance de tous les droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (Art. 28). Il s'agit de conduire à la mise en œuvre effective de l'Article 30 qui stipule que rien dans la Déclaration ne peut être interprétée comme donnant le droit à quelqu'un d'entreprendre une action visant à la destruction des droits et des libertés contenus dans la Déclaration. De telles violations doivent être abolies : la pauvreté doit ainsi cesser. La demande semble naïve, et peut même faire sourire beaucoup de personnes.

Le mépris serait pourtant erroné et inapproprié. Ni la détresse, ni la misère, ni l'abandon et la mort qui accompagnent la pauvreté dans un défilé sombre, ne prêtent à sourire. Nous devrions avoir honte. La question est aussi essentielle : l'abolition de la pauvreté est le seul pivot offrant le levier pour vaincre la pauvreté.

Le levier, dans ce cas précis, vient des investissements, des réformes nationales et internationales, et des politiques pour remédier aux déficiences de toutes sortes qui constituent la toile de fond de la pauvreté. Heureusement, l'humanité a désormais les moyens de relever ce défi. Nous n'avons jamais été aussi riches, aussi techniquement compétents et aussi bien informés. Mais en l'absence de pivot, ces forces ne peuvent agir aussi effectivement qu'elles le pourraient, et sans ce pivot la volonté politique ne peut être stimulée pour organiser la redistribution à une échelle mondiale.

Si, toutefois, on déclarait que la pauvreté doit être abolie, comme elle devrait l'être au regard de son statut de violation massive, systématique et continue des droits de l'Homme, sa persistance ne serait alors plus une regrettable composante de la nature des choses. Elle deviendrait un déni de justice. Le poids de la preuve se déplacerait. Les pauvres, une fois reconnus comme la partie blessée, acquerraient un droit de réparation dont les gouvernements, la communauté internationale et, à la fin, chaque citoyen seraient conjointement responsables. Un fort intérêt serait ainsi porté à l'élimination - urgente - des fondements de la responsabilité, ce qui pourrait déclencher, on peut s'y attendre, des forces beaucoup plus puissantes que celles que la compassion, la charité, ou même le soin porté à sa propre sécurité, sont susceptibles de mobiliser pour le profit des autres.

Les violations des droits de l'Homme ici sont les politiques, les législations et les actions (le manque de) qui constituent des failles des obligations de l'État résumées dans les traités internationaux de droits de l'Homme qu'il a ratifiés. Je parle ici de toute politique, de toute législation ou action publique (nationale ou internationale) qui plonge des catégories entières de personnes dans des situations de pauvreté, qui les maintient dans cet état ou qui les empêche de surmonter cette situation.

En dotant les pauvres des droits auxquels ils ont droit, l'abolition de la pauvreté n'occasionnerait évidemment pas une disparition de la pauvreté en une nuit. Elle créerait, cependant, les conditions pour consacrer la cause de la pauvreté comme la plus haute des priorités et comme l'intérêt commun de tous - et non juste comme une préoccupation secondaire pour les personnes éclairées ou simplement charitables. Pas plus que l'abolition de l'esclavage n'a conduit à sa disparition, pas plus que l'abolition de la violence domestique ou du génocide n'a éliminé de telles violations de la conscience humaine, l'abolition légale de la pauvreté ne ferait disparaître la pauvreté. Mais elle placerait la pauvreté dans la conscience de l'humanité au même niveau que ces injustices antérieures, dont les rémanences constituent des défis devant nous, nous choque et nous invite à agir.

3 milliards de personnes - presque la moitié de la population mondiale - vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci signifie qu'un de nous deux est exclu de la participation politique et de la jouissance des droits de l'Homme élémentaires. La personne vivant en situation de pauvreté est tout simplement exclue de l'humanité. En étant témoin de cette tragédie silencieuse, nous constatons l'injustice engendrée et notre savoir est irrémédiablement lié à notre responsabilité.

Le principe de justice ainsi mis en œuvre et la force de droit mobilisée à son service représentent un pouvoir énorme. C'est ainsi, après tout, qu'ont fini l'esclavage, le colonialisme et l'apartheid. Mais alors que l'esclavage et l'apartheid étaient activement combattus, la pauvreté déshumanise la moitié de la planète dans un cœur d'indifférence générale. Il s'agit là, à n'en pas douter, de la question morale la plus aiguë de ce nouveau siècle : comprendre comment des violations aussi massives et systématiques, jour après jour, peuvent ne pas troubler la conscience des "bonnes gens"? Alors que l'égalité des droits est proclamée, des inégalités croissantes dans la distribution des biens persistent, et sont établies par des politiques sociales et économiques injustes aux niveaux national et mondial.

Traiter de la pauvreté comme une violation des droits de l'Homme veut dire aller au-delà de l'idée de justice internationale - qui s'intéresse aux relations entre les États et les nations - vers la création d'une justice et d'un développement mondiaux, qui s'appliquent aux relations entre les êtres humains vivant dans une société mondiale et jouissant de droits absolus et inaliénables - tels que le droit à la vie - garantis par la communauté internationale. De tels droits n'appartiennent pas au citoyens des États mais, universellement, aux êtres humains en tant que tels, pour lesquels ils constituent une condition nécessaire pour vivre sur la planète. Le principe de la justice mondiale établit ainsi les conditions pour une distribution plus juste des ressources de la planète parmi ses habitants à la lumière de certains droits absolus, rendant ainsi possible le développement mondial.

Ultimement, il s'agit de mobiliser l'opinion publique et la citoyenneté globale en faveur d'un régime de droits de l'Homme universel, qui est à notre portée. Son émergence a été longue, très longue. De la Déclaration universelle des droits de l'Homme à la Conférence de Rome qui a établi la Cour criminelle internationale, l'émergence de la justice universelle a été malmenée par des actes de barbarie qui ont grossièrement enfreint la dignité humaine. Maintenant, évidemment, les instruments légaux existent, et pas à pas des expériences et des initiatives donnent de l'espoir. Il reste à stimuler la volonté politique par une mobilisation ininterrompue, une pensée authentique, les contributions d'experts et le soutien aux victimes et à leurs familles.

Ainsi, pour en revenir aux trois questions du début:

Le développement mondial est-il possible ? Oui, à condition de réaliser que nous n'avons qu'une seule planète, pas six ; que nous comprenions et acceptions que tous les êtres humains ont la même envie de vivre décemment et en paix, et que cette planète leur appartient à tous ; que nous acceptions qu'en ce début de 21<sup>e</sup> siècle aucun peuple n'acceptera la répétition de l'histoire sous la forme d'un droit étranger et d'une occupation. Ce qui a démarré en 1492 avec la conquête de l'Amérique latine par Christophe Colomb s'est achevé en 1994 avec le démantèlement de l'apartheid.

Le développement mondial est-il nécessaire ? Oui, car le développement inégal alternatif est trop sombre pour être considéré. Nous devons choisir : développement mondial ou barbarie mondiale ?

S'agissant de la solidarité globale, elle n'existera que lorsque nous aurons tous adhérez au Manifeste des Droits de l'Homme, quand nous aurons rejoint le parti planétaire des Droits de l'Homme, quand nous aurons fait de la Terre notre nation et tiré de ces promesses les impératifs éthiques, moraux et légaux pour conduire notre action quotidienne. Les droits de l'Homme universels sont la route la plus encourageante pour atteindre un ordre mondial juste, qui est "tous les droits pour tous et à travers tous".

Dans cet esprit, l'UNESCO se félicite de vous accueillir aujourd'hui et sera attentive à suivre l'évolution de votre Mouvement et à en soutenir les progrès.

Merci de votre attention.